

Paris, le 15 février 2010

Communiqué de presse

Conférence de presse de l'UNPS sur l'application de la Loi HPST

Suite à la présentation des projets de textes réglementaires relatifs d'une part au Développement professionnel continu (DPC), et d'autre part aux Unions régionales de professionnels de santé (URPS) et à leurs Fédérations, l'UNPS a suspendu depuis mi-décembre sa participation au cycle de concertation relatif aux textes d'application de la Loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST).

L'UNPS est depuis cette date dans l'attente d'un arbitrage ministériel permettant aux professionnels de santé d'être des acteurs à part entière de l'application de la Loi HPST.

L'UNPS, rassemblant les syndicats représentatifs de l'ensemble des professions de santé libérales, réunie en assemblée plénière le 4 février dernier, a notamment constaté :

- que les propositions des professionnels de santé libéraux ne sont pas entendues par les services du Ministère de la Santé ; que ces propositions concernent la coopération entre professionnels de santé, le DPC, ou encore les URPS et les Fédérations d'URPS.
- que la Ministre Roselyne Bachelot refuse de recevoir l'UNPS, institution créée par la Loi pour représenter les professionnels de santé libéraux, malgré plusieurs demandes officielles.

Face à cette impossibilité de se faire entendre auprès du Ministère de la Santé, l'UNPS a choisi d'exposer ses propositions sur les thèmes de la coopération interprofessionnelle, du DPC, des URPS et des Fédérations d'URPS.

Le Bureau de l'UNPS aura le plaisir de présenter ces propositions à l'occasion d'une :

**Conférence de presse,
le jeudi 18 février 2010 à 11 heures,
au siège de l'UNPS, 25 rue Miollis 75015 PARIS.**

Pour obtenir les informations permettant l'accès à nos locaux, il est indispensable de s'inscrire auprès du secrétariat de l'UNPS (coordonnées en pied de page).

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact presse : Alain BERGEAU - Président - 06 80 25 96 34